

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28/06/2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Londinières le 28 juin 2021, à 20h00, sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

Etaient présents : Mmes Catherine LEGRAND, Stéphanie DEBEAUVAIS, Angélique LEBOURG, Nathalie WATTELIER, Marie-Claude DEPOIX, - Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, François HURARD, Michel COURTOIS, Henri HUSSON, Sébastien ANGER

Absents excusés : Mmes Régine MARTEL, Sandra EVRARD – M. Patrice LEFORT

Pouvoirs : Mme Régine MARTEL à Mme Armelle BILOQUET

M. Jacques LECOURT est nommé secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 Mai 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES : TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

La Loi d'Orientation des Mobilités, dite « loi LOM », promulguée le 24 décembre 2019, considère par défaut les communes comme des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Madame le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de Londinières a délibéré le 22 mars 2021 en faveur de la prise de compétence « Mobilité », de même que les autres Communautés de Communes du PETR du Pays de Bray. De surcroît, elle ajoute que cela permettrait d'organiser la mobilité de manière plus cohérente sur le territoire, par exemple dans la mise en place de navettes. Enfin, Mme le Maire souligne qu'à défaut de position, la Région deviendra à compter du 1^{er} juillet 2021, l'AOM référente en matière de mobilité.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de Londinières.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le transfert de cette compétence.

PROJET DE M. FREDERIC LEMARIE – DEMANDE D'UNE SUBVENTION

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été contactée par M. Frédéric LEMARIÉ, auteur, compositeur, interprète de Forges-les-Eaux. Celui-ci lui a exposé son projet de promouvoir le Pays de Bray au travers d'un clip musical, comme l'a fait le groupe « 3 cafés gourmands » en Corrèze. Les villes de Gournay-en-Bray, Forges-les-Eaux ou encore Les Grandes-Ventes ont également été sollicitées par l'artiste. Toutefois, la réalisation de ce clip

nécessite l'emploi d'outils performants ce qui a un coût. C'est pourquoi, Monsieur LEMARIÉ sollicite une participation financière de la ville de Londinières d'un montant de 2000€. D'ailleurs, Mme le Maire informe que la Communauté de Communes a décidé d'octroyer une aide du même montant et ajoute que cela représente « une occasion de promouvoir notre territoire ».

Monsieur Jacques LECOURT propose de se rapprocher de la trésorerie pour s'assurer de la qualification de cette aide. En effet, elle pourrait ne pas constituer une subvention mais plutôt une dépense à caractère général puisqu'il ne s'agit pas d'une association mais d'une personne privée.

Madame Stéphanie DEBEAUVAIS demande quel serait le coût global du projet pour l'artiste. Mme le Maire répond que cela représente un coût de 20 000€ à 30 000€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soutenir à l'unanimité le projet de Monsieur LEMARIÉ à hauteur de 2000€.

RECENSEMENT 2022 – NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

L'organisation du recensement de la population 2022 nécessite de désigner le coordonnateur communal et ses suppléants pour la commune de Londinières. Mme le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Sandrine LEFEBVRE en tant que coordonnateur et, Mme Valérie TERNISIEN et M. Julien BRETON comme suppléants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nominations.

RÉGIE DES PHOTOCOPIES – NOMINATION DU RÉGISSEUR

Mme le Maire propose au conseil municipal de nommer Mme Sandrine LEFEBVRE, secrétaire de mairie depuis le 22 juin 2021, régisseuse de la régie des photocopies. Elle sera assistée de M. Julien BRETON, régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nomination.

IFSE – POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'arrêté concernant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour le poste de secrétaire de mairie à hauteur de 22/38^{ème} sur la base d'un montant de 5850€. Ce montant est fonction du nombre d'heures effectuées par l'agent.

Le Conseil Municipal approuve l'arrêté à l'unanimité.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...).

Il existe un FSL par département qui fonctionne en partie grâce à des subventions communales par voie de convention. Mme le Maire informe que la participation de la commune est déterminée de la manière suivante : 0,76€ par habitant, c'est-à-dire 0,76€*1263, soit 959,88€ et, qu'une convention triennale entre le département de la Seine-Maritime et la ville de Londinières pour la période 2021-2023 doit être signée.

Mme le Maire souligne qu'environ 6000 ménages seino-marins ont bénéficié du FSL en 2019 et qu'il s'agit d'une « démarche de solidarité envers les plus démunis ».

Ainsi, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer la convention triennale entre la ville de Londinières et le département de Seine-Maritime d'une part ; et d'octroyer la subvention de 959,88€ d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention et décide d'octroyer ladite subvention.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – RUE DU COURMONT ET RUE NOUVELLE

M. Sébastien ANGER rend compte des décisions de la CAO qui s'est réunie le 28 juin 2021, à 18h00, en vue du réaménagement et de la réfection des rues Nouvelle, du Courmont et des Jonquières. Trois entreprises, dont les offres s'équivalaient sur plusieurs points, ont été reçues. La CAO a finalement décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise V3D. Le budget maximal de l'opération est fixé à 250 000€. Les autres entreprises qui n'ont pas été retenues en seront averties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la décision de la CAO.

ENTREPRISE GHTP

Mme le Maire présente le devis et la facture de l'entreprise GHTP pour la défense incendie du lotissement « Jardin des pommiers » d'un montant de 29 736€ TTC et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de payer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

- *STADE DE FOOTBALL RUE DES ROSIERS*

Mme le Maire propose au conseil municipal de baptiser le stade de football de la rue des rosiers « Stade Laurent COQUIN » en hommage à M. Laurent COQUIN, président de l'USL de 2003 à 2021, décédé le 3 juin 2021.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette proposition, à l'unanimité. Mme le Maire prendra contact avec la famille de M. COQUIN.

- *PRIME DE NAISSANCE*

Madame le Maire propose au conseil municipal de remettre une prime de naissance pour son deuxième enfant à Monsieur THIEBAUT Antoine, adjoint technique, d'un montant de 220€.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette proposition, à l'unanimité.

- *OBSEQUES DE LAURENT COQUIN*

M. Michel COURTOIS informe les membres du conseil municipal que la sonorisation lors des obsèques de M. Laurent COQUIN a été réalisée gratuitement par l'entreprise COURTOIS FRÈRES de Londinières. Mme le Maire remercie MM. Michel et Thierry COURTOIS pour la qualité de leur travail.

- *ANTENNE BOUYGUES-SFR*

La société BOUYGUES-SFR a été informée de la décision favorable du Conseil Municipal pour l'installation d'une antenne dans l'angle Nord-Ouest du cimetière route de Fresnoy. Ladite société a informé Mme le Maire qu'il sera possible d'en modifier la couleur et d'en végétaliser la base d'une part et, qu'une réunion publique sera organisée d'autre part.

- *EMPLOIS SAISONNIERS*

Mme le Maire propose au conseil municipal d'embaucher deux emplois saisonniers pour le mois de juin, juillet et août. Il s'agit de Mr CAJOT Nelson et Mlle MOUQUET Justine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces embauches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.